SSIAP 2 : MODULE COMPLÉMENTAIRE

SEC-SBPE124

MAJ 01/02/2023

Nature de l'action

Perfectionnement des connaissances.

Personnel concerné

Toute personne exerçant la fonction de Chef d'équipe de Sécurité Incendie et d'Assistance à Personnes dans les E.R.P. (Etablissement Recevant du Public)

Pré-requis

- Répondre aux critères définis par l'Arrêté du 2 mai 2005 modifié art 5 alinéa 2.2 concernant les pompiers professionnels, volontaires et militaires en tant que sous-officier.
- Être apte médicalement conformément à l'annexe VII de l'arrêté du 2 mai 2005 modifié.
- Être titulaire du PSC1 de moins de deux ans ou du SST en cours de validité.

Objectifs pédagogiques

1. Gérer les intervenants
2. Prendre les décisions adaptées
3. Connaître et mettre en actions les moyens visant à faciliter l'action des sapeurs-pompiers

Modalités et délais d'accès

Modalités d'accès : entretien téléphonique

Estimation du délai d'accès : de 15 jours à 1 mois

Modes d'évaluation

- Une évaluation qualitative de la formation est demandée aux stagiaires en fin de stage.

Méthodes pédagogiques

- Enseignements théoriques en salle équipée
- Mises en situation d'intervention

Documentation : un support de cours est remis aux stagiaires.

Sanction de la formation

À l'issue de la formation le stagiaire obtient, par équivalence, le diplôme SSIAP 2 délivré par le SDIS.

Durée et rythme

4 jours, à raison de 7 heures par jour, soit 28 heures.

(12 personnes maximum)

Tarif

800€ HT soit 960€ TTC

Accessibilité aux personnes handicapées

Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Contact

FAURE Bénédicte au 05 59 90 01 25 ou benedicte.faure@asfo.fr

PROGRAMME

REGLEMENTATION APPLICABLE EN HYGIENE ET SECURITE DU TRAVAIL EN MATIERE DE SECURITE INCENDIE

- Aménagement des locaux de travail
- Dispositions réglementaires en prévention et protection incendie
- L'accident du travail : détermination du danger, des risques : l'arbre des causes, le document unique de sécurité
- Le droit de retrait

MANIPULATION DES SYSTÈMES DE SÉCURITÉ INCENDIE

- Tableau de signalisation incendie
- La mise en sécurité incendie
- Les manipulations, les incidences et les Responsabilités

CHEF DU POSTE CENTRAL DE SÉCURITÉ EN SITUATION DE CRISE

- Être chef du poste central de sécurité IGH et ERP en situation de crise
- Traiter les incidents techniques relevés lors des rondes ou par appel au PC
- Accueillir et faire guider les secours
- Effectuer un compte-rendu oral ou écrit et rédiger un rapport

ASFO Béarn Soule Bigorre - Parc d'Activités Pau-Pyrénées - 17 avenue Léon Blum – **64000 PAU**
Tél. 05 59 900 120 – Fax 05 59 840 422 contact@asfo.fr
N° SIRET : 782.355.408.000.25 – N° Déclaration d'activité : 72.64.00007 – UAI 0642020Y

Organisme certifié Qualiopi, pour « les actions de formation, les bilans de compétences et les actions de formation par apprentissage » sous le n°00245